



MAISON CITOYENNE NOEL GUICHARD - MJC

Place Hector Berlioz

BP 124

26100 ROMANS SUR ISERE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAISON CITOYENNE NOEL GUICHARD

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association Maison Citoyenne Noël Guichard,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Citoyenne Noël Guichard relatifs à l'exercice clos 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 juin et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

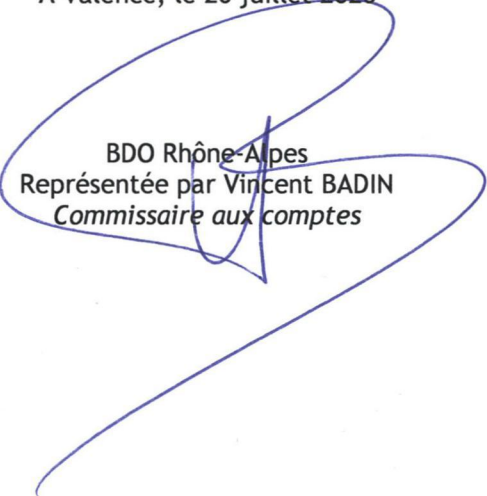
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 20 juillet 2020

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the text. It features a large loop at the top and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the left.

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Vincent BADIN
Commissaire aux comptes

BILAN 2019 MJC Maison Citoyenne Noël Guichard

ACTIF			31 décembre 2019	31 décembre 2018
VALEURS IMMOBILISEES				
	Brut	Amort.		
Matériel technique	8 880	8 880	0	0
Matériel/agencement divers	24 090	8 444	15 646	2 464
Matériel de transport	22 750	17 650	5 100	9 650
Matériel de bureau	26 945	25 320	1 625	875
Logiciels	4 019	4 019	0	0
Mobilier	10 259	9 748	511	774
Total	96 943	74 061	22 882	13 763
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS			229	
PRODUITS A RECEVOIR :			98 884	73 713
Ville de Romans			14 000	
CAF de la Drôme			37 178	37 091
Conseil Général de la Drôme			13 035	11 880
Fondation de France			10 000	10 000
Divers clients			6 633	7 323
Divers produits à recevoir			7 489	5 933
Divers: Remboursement assurance			8 900	
Contrat de ville / Caf 26			1 650	
Factures à établir				1 486
Clients douteux ou litigieux			5 288	
Prov. Dépréciation Client douteux			-5 288	
COMPTES DE TRESORERIE :			109 178	92 679
Caisse			15	100
Crédit Mutuel Chèques			2 129	13 217
Crédit Mutuel Chèques - Direction			348	817
Crédit Mutuel - Livret			106 483	77 466
Crédit Mutuel - Camps			0	634
Régies			203	444
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			360	252
TOTAUX			231 534	180 407

PASSIF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAL ET RESERVES	41 623	36 620
Fonds de réserves	30 489	33 819
Subventions d'équipement	11 134	2 801
Subvention d'investissement CAF, Crédit Mutuel		
RESULTAT DE L'EXERCICE	489	-3 330
PROVISIONS	91 626	78 251
Dépôts à la retraite	91 626	78 251
DETTES	71 202	54 930
Fournisseurs	17 064	1 207
Four. : fact. non parvenues	971	0
Organismes sociaux	30 019	35 449
Provision congés payés et charges	21 923	15 695
Dettes fiscales		700
Personnel - rémunérations dues	161	0
Divers - charges à payer	506	1 776
Etat : charges à payer	270	0
Personnel - avances et acptes à régulariser	236	51
Autres comptes débit. ou créd.	51	51
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	26 594	13 986
TOTAUX	231 534	180 407

MJC MAISON CITOYENNE NOEL GUICHARD - COMPTE DE RESULTAT 2019

DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2018	RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2018
60 - Achats	21 293	29 052	70 - Recettes propres	41 527	44 810
prestations	2 042	2 076	prestations	13 873	15 175
Animation- Intervention activité	9 714	16 218	prestations accueil loisirs jeunes	1 257	1 707
Eau -Energie	491	225			
carburant	897	970	adhésions	1 740	2 520
produits d'entretien	536	150			
petit matériel	2 431	3 961	cotis. activités	15 904	15 139
fournitures administ	518	906	particip. Sorties et camps	5 343	4 978
fournitures activités	4 664	4 546	recette collectif habitantes	1 763	3 155
alimentation, boissons			recettes diverses	1 647	2 137
61 Serv. extérieurs	18 208	13 655			
locations immobilières		102			
sous traitance ménage locaux	2 376		74- Subventions	351 690	345 147
loc. matériel	4 090	4 746	ville de Romans	128 000	128 000
entretien véhicules	307	100	Contrat de ville	41 560	42 500
entretien et maintenace matériel	4 477	2 762	CAF 26 Centre social	107 021	121 824
assurance	3 818	4 278	CAF 26 Projets	22 000	
documentation		181	FDVA	4 750	3 000
formation	3 139	1 486	Fonjep	14 214	8 565
62 -Autres services	28 905	28 205	Département Drôme	13 035	11 880
personnel ext. à l'entreprise	841		Etat Pripri	6 000	12 000
honoraires	3 335	3 272	CAF / CLAS	5 110	4 878
publicité, information	2 852	2 915	Fondation de France	10 000	10 000
dons et cadeaux	93		DDCS		2 500
frais de port					
voyages, déplacements	363	798			
sorties et séjour	8 512	11 487			
missions - réceptions	3 899	3 343			
affranchissements	60	147			
téléphone	3 403	2 544			
frais bancaires	226	193	75 - Autres produits de gestion courante	3 050	3 052
cotisations	3 534	3 507		3 050	3 052
frais de stage	1 788		76 - Prod. financiers	512	490
63 impôts, taxes	6 692	8 035		512	490
taxe sur salaires		717	77 - Pr. exceptionnels	1 667	2 048
Sacem, sacd	235	231	Produits sur exercice antérieur		548
Cotisations mutuelles personnel	1 492	1 898	Subv d'investissements antérieurs	1 667	1 500
uniformation	4 965	5 189	Produits cession d'actif		
64 - Personnel	341 123	359 107	79 Transfert de charges	53 940	49 423
salaires bruts	254 897	264 773	Remb. Uniformation	1 200	1 137
Indemnité de départ	3 744	1 428	ETAT CNASEA	39 840	48 285
Indemnité de stage	1 938		Remb Assurance : incendie, relogemet	12 900	
indemn. Avantages divers	3 360	3 075			
charges sociales	69 945	87 407			
povision C.P.	6 228	1 312			
médecine du travail	1 011	1 111			
65 - Ch. Gestion courante	19		Reprise fonds de roulement	0	0
66 - Intérêts	0	0	Repr./prov./risques et charges		3 000
67 - Charges except.	9 831	3			
autres charges exceptionnelles	9 831	3			
68 - Dotations	25 827	10 242			
amortissements	7 164	7 187			
dotations aux prov départ retraite	13 375	3 055			
pov. Dépréciation créance ST Nicolas	5 288				
69- Impôts sur bénéfices	0	0			
Impot sur intérêts CAT					
Résultat de l'exercice (bénéfice)	489		Résultat de l'exercice (perte)		3 329
TOTAL	451 897	448 299	TOTAL	452 386	444 970
Total avec résultat	451 897	448 299	Total avec résultat	452 386	448 299
Evaluation contrib. volontaires en nat. mise à disposition des locaux	53 302	51 750	Evaluation contrib. volontaires en nat. mise à disposition des locaux	53 302	51 750

ASSOCIATION : Maison Citoyenne Noël Guichard

Date de Clôture : 31 décembre 2019

SOMMAIRE

1.....	INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE	2
2.....	REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.....	NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF	3
3.1.	Immobilisations brutes	3
3.2.	Amortissements des immobilisations	3
3.3.	Echéances des créances	3
3.4.	Autres postes du bilan actif	3
4.....	NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF	3
4.1.	Provisions	3
4.2.	Echéances des dettes	4
4.3.	Autres postes du bilan passif	4
4.4.	Variation des fonds propres	4
4.5.	Fonds dédiés	4
5.....	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	4
5.1.	Crédit bail	4
6.....	AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	4

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan	231 534 €
Total des produits	452 386 €
Résultat de l'exercice.....	489 €
Durée de l'exercice.....	12 mois

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C) et notamment le règlement ANC 2016-07. Il est également fait application du règlement 99.01 qui avait été élaboré par le comité de réglementation comptable.

Le bilan de l'exercice présente un total de 231 534 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 452 386 euros et un total charges de 451 897 euros, dégageant ainsi un résultat de 489 euros.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de obtenus.

2.2. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans

* Matériel de transport : 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 4 ans

* Matériel informatique : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 019			4 019
Immobilisations corporelles	90 053	16283	13412	92 924
TOTAL	94 072			96 943

3.2. Amortissements des immobilisations

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 019			4 019
Immobilisations corporelles	76 290	7 164	13 412	70 042
TOTAL	80 309	7 187		74 061

3.3. Echéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients et créances rattachées	104 172	104 172	
Autres Créances			
TOTAL	104 172	104 172	

3.4. Autres postes du bilan actif

- Produits à recevoir 10 230 €
- Charges constatées d'avance. 360 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Provisions

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Provisions réglementées	78 251	13 375		91 626
Provisions risques et charges				
TOTAL	78 251	13 375		91 626

4.2. Echéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an & - 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	18 035	18 035		
Dettes fiscales et sociales	52 846	52 846		
Autres dettes	321	321		
TOTAL	71 202	71 202		

4.3. Autres postes du bilan passif

- Charges à payer: 321 €
- Produits constatés d'avance.....: 26 594 €

4.4. Variation des fonds propres

**Fonds propres à la clôture de l'exercice
précédent avant répartition du résultat
Variations de l'exercice (+ ou -)**

Réserves	33 819
Subvention investissement	11 134
Report à Nouveau	- 3 330
Résultat de l'exercice	489

Fonds propres à la clôture de l'exercice 41 623

4.5. Fonds dédiés

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
194. Sur subvention de fonctionnement				
TOTAL				

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit-bail NA

6. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES